



Processus de notation des apprentissages et Règlement des études de premier cycle

Automne 2023

Septembre 2023

Université 
de Montréal et du monde.

Objectifs de la présentation

1. Expliquer le processus de notation des apprentissages.
2. Présenter globalement les Règlements :
 - Règlement des études de premier cycle
 - Règlement des études – Dispositions propres au programme (annuaire)
 - Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude
3. Liste de personnes-ressources

Le Règlement des études de 1^{er} cycle

The screenshot shows the official website of the University of Montreal's Secretariat General. At the top, there is a navigation bar with a search box and a dropdown menu for 'Mon UdeM'. Below this is a main navigation menu with categories like 'SECRÉTARIAT GÉNÉRAL', 'GOUVERNANCE', 'DOCUMENTS OFFICIELS', 'PROTECTION ET ACCÈS À L'INFORMATION', and 'NOMINATIONS'. The 'DOCUMENTS OFFICIELS' category is selected, and a sub-menu on the left lists 'Charte', 'Statuts', 'Règlements et politiques', 'Vade-mecum', and 'Diffusion proactive de documents'. The main content area is titled 'Règlement des études de premier cycle' and contains the following text:

Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter de l'automne 2016.

Il s'applique à tous les étudiants réguliers.

Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs.

Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs.

Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut.

- 1. DÉFINITIONS
- 2. LES PROGRAMMES
- 3. ADMISSION À UN PROGRAMME
- 4. LES COURS

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Dispositions propres au programme

Les articles du Règlement des études de premier cycle spécifiques à chaque programme sont disponibles à partir de la fiche des programmes sur le site des [admissions](#)

Faites une recherche sur votre programme puis: 

Demande d'admission

Pour commencer votre demande

Hiver 2024
Débute entre janvier et avril

Orientation
Choisir une orientation...

Ajoutez à votre demande

- Voir la structure du programme
- Consulter le règlement propre au programme
- Imprimer la fiche complète

Inscription

Art. 6.1 Obligation d'inscription

L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à au moins 1 cours de son programme au trimestre d'admission.

Art. 6.10 Scolarité

- La scolarité maximale du programme est :
 - MAS : 4 années
 - Année préparatoire : 2 années
 - Compléments de formation : pas de maximum
 - Bac 4 ans : 4 trimestres consécutifs, incluant l'été

Art 6.3 Régimes d'inscription

- Temps plein et temps partiel

Annulation de cours : toujours vérifier les dates dynamiques

À partir de votre Centre étudiant, l'icône calendrier à côté de chaque cours dans votre horaire.

Inscription

Art 6.13 Interruption des études et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Interruption des études

- 3 catégories : le congé parental, le congé de maladie et la suspension.
- Faire une demande écrite à un conseiller en gestion des études du SAFIRE pour les trois types de congés.
- Permet à l'étudiante ou l'étudiant d'interrompre ses études :
 - **Congé parental** : durée maximale de trois trimestres consécutifs.
 - **Congé de maladie** : peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande. À noter cependant que la durée maximale du programme ne peut être prolongée.
 - **Suspension** (pour raisons personnelles) : durée maximale de trois trimestres consécutifs.
- Au terme de la période autorisée, l'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme sans quoi il devra présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

Mise en situation 1 : Marie

Marie est étudiante de première année au trimestre d'automne 2023. Elle rencontre des problèmes de santé majeurs qui l'empêchent de pouvoir s'investir dans ses études.

Après discussion avec son médecin, il lui écrit un billet médical attestant d'un arrêt complet des cours pour le trimestre d'automne 2023.

Que doit-elle faire?

Cas de Marie

Rapidement rencontrer un conseiller en gestion des études qui lui recommandera différentes options en fonction de sa situation.

Évaluation des apprentissages

Art. 9.1 Généralités

- Modalités, pondération et nombre d'évaluations dans le plan de cours

Art. 9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

- Note F* (0) si absence non justifiée

Art. 9.8 Examen différé

- Absent à un examen intra ou final pour un motif valable

Évaluation des apprentissages

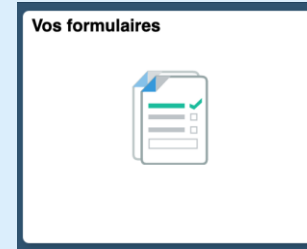
Art. 9.9 Justification d'une absence

Motiver, dès que possible, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue

- Formulaire à compléter sur votre Centre étudiant au maximum dans les **7 jours** suivant l'absence. ★
- Obligatoire de joindre une photo d'une pièce justificative originale datée et signée par un professionnel de la santé (ex.: certificat médical). L'autorité compétente pourrait vous exiger la copie originale.
- La pièce justificative doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence.
- Une seule fois par trimestre : pour toute absence de trois jours ou moins, l'étudiant peut faire une déclaration sur l'honneur. Aucune pièce justificative ne devra être fournie au formulaire.

★ Formulaires « Absence à une évaluation »

Onglet « Vos formulaires » de votre Centre étudiant



Formulaire à compléter en cas d'absence à un examen ou à toute évaluation obligatoire (ex. : un oral) :

CHE_Absence_Évaluation

Demande d'absence à une évaluation (1CYC, CSUP)



Attention: l'absence à une évaluation n'est pas la même chose que la remise en retard d'une évaluation (travail ou examen-maison)

Mise en situation 2 : Géraldine



Géraldine a obtenu le report de son examen final en vue d'un examen différé après avoir vu son formulaire d'avis d'absence approuvé à la suite d'une maladie. Elle aimerait fêter la fin de sa première année de retour à l'école avec un voyage dans le Sud à la fin de son trimestre et ça tombe durant la période des examens différés.

Est-ce une bonne idée ?

Normes de succès - Cours

Art 12.1 Réussite ou échec à un cours

- Réussite
 - D et plus
- E = échec au cours
- F = échec au cours

À noter : Pour réussir un programme, il est nécessaire de présenter une moyenne cumulative égale ou supérieure à **2.0**, ce qui correspond à une moyenne de « C » .

Reprise de cours échoués

Un cours échoué doit normalement être repris dans un délai d'une année.

La reprise peut être par substitution pour les cours à option.

L'échec à la reprise ou l'absence de reprise peut entraîner l'exclusion.

***Pour les étudiantes et étudiants du bac 4 ans, il y a des mesures particulières:**

Il n'y a pas d'exclusion en cas de double échec ou de non-reprise d'un cours à option.

Dates importantes

Examens différés

Examen différé

- Pour le trimestre d'automne **entre le 23 janvier et le 1^{er} février 2024**
- Pour le trimestre d'hiver, **à confirmer**

À consulter avant de prendre tout engagement!

Consultation et révision de l'évaluation

Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

- Pour les aspects techniques (ex. : comptabilisation des points)
- **Jusqu'à 14 jours** après l'émission du relevé de notes

Devra donc demander une consultation des évaluations

- Une demande doit être réalisée par courriel auprès du département d'attache du cours.

Art. 9.5 Révision de l'évaluation (examen)

- Raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit. La demande doit être justifiée du point de vue académique.
- **Jusqu'à 21 jours** suivant l'émission du relevé de notes
- Remplir le formulaire disponible sur le site du SAFIRE

Art 9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

- Après révision, la personne qui s'estime lésée par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision
- **Jusqu'à 14 jours** suivant la révision
- Remplir de nouveau le formulaire sur le site du SAFIRE

Consultation et révision de l'évaluation

Sur le site du [SAFIRE](#)

Ressources étudiantes

Accueil et inscription

Formulaires

- [Protocole et formulaire de demande de révision de notes](#)
- [Demande de substitution de cours](#)

Vous pouvez maintenant utiliser le formulaire DEEU dans votre centre étudiant

- Demande d'équivalence ou d'exemption de cours
- Demande de délai pour la remise d'un travail

Mise en situation 3 : Karen

Karen a beaucoup étudié pour son examen final de mathématiques MAT1903, jours et nuits pendant une semaine, et a été à toutes les séances de tutorat, mais elle n'a pas eu le résultat escompté. Elle souhaite effectuer une demande de révision de l'évaluation de son examen final en justifiant qu'elle a mis tous les efforts nécessaires pour sa réussite.

Est-ce une bonne idée?

Mise en situation de Karen

NON!

Art. 9.5 Révision de l'évaluation (examen)

- Raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit. La demande doit être justifiée du point de vue académique.
- Jusqu'à 21 jours suivant l'émission du relevé de notes.

Normes de succès – progression dans un programme

Art.14.3 Progression sous probation

- Si la moyenne cumulative est calculée après que 12 crédits aient été notés : \geq à 1,7 et $<$ 2,0.

Art. 14.3iii) Conditions de la probation

- Obtenir une moyenne cumulative \geq 2,0 au terme de la probation.
- Avoir satisfait aux autres conditions imposées (reprise de cours échoués ou autres).

***Pour les étudiantes et étudiants du bac 4 ans:** Il n'y a pas de probation à la première année du bac 4 ans.

Exclusion

Art. 16.1 Exclusion

- e) Moyenne insuffisante ($< 1,7$)
- f) Défaut de satisfaire aux conditions de probation

***Pour les étudiantes et étudiants du bac 4 ans:** Le seul motif d'exclusion à la première année du bac 4 ans est de ne pas avoir terminé avec réussite la première année à l'intérieur des 4 trimestres alloués.

Abandon


Art. 16.2 Abandon du programme


- Aviser le SAFIRE en remplissant le formulaire sur le Centre étudiant : « CHE_Abandon_programme »
- À noter : le formulaire ne peut être rempli lors du trimestre d'admission.


Intégrité, fraude et plagiat

Répertoire Facultés Bibliothèques Plan campus Connexion ▾

Rechercher Ce site Tout UdeM

Université  de Montréal | Intégrité

 RÉFLEXION SUR L'INTÉGRITÉ ▾ RÈGLEMENTS ▾ MÉTHODES DE TRAVAIL ▾ BOÎTE À OUTILS ▾ ENSEIGNANTS ▾



En rédigeant un
texte original qui
traduit ma pensée,
je suis intègre.

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude

Infractions	Sanctions
<ul style="list-style-type: none">• Signalée par le professeur ou la personne chargée de la surveillance d'un examen.• Utilisation totale ou partielle, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence.• Possession ou utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé (cellulaire, modèle de calculatrice, etc.).	<p>Une ou plusieurs sanctions.</p> <p>Ex. :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'attribution de la note F pour l'examen, le travail, etc.• Exclusion

Consignes pour les examens en présence

Respect des consignes

L'étudiante ou l'étudiant est responsable de connaître:

- L'heure et le local;
- L'heure d'arrivée;
- L'heure de sortie;

Des détails spécifiques seront transmis par l'enseignante ou l'enseignant.

Nous joindre

Nadège Brûlé, conseillère en gestion des études

Sébastien Galarneau, conseiller en gestion des études

Année préparatoire

annee-prep@safire.umontreal.ca

Compléments de formation

comp-form@safire.umontreal.ca

Mineure en arts et sciences

mas@umontreal.ca

Bac 4 ans

bac4ans@safire.umontreal.ca